

Compte rendu du conseil municipal du 25 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 25 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bêlâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Laurent LAROCHE, Maire de Bêlâbre.

Présents : Laurent LAROCHE maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMIER, Sandra DUBOS, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Claire MAIMIN, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Jean Marc POUGET,

Absents : Alain NEVIERE (pouvoir à Laurent LAROCHE), Aude DESTOUCHES (pouvoir à Karine BERTHOMIER)

Secrétaires : Karine BERTHOMIER et Jacques MARTINAUD

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point n°4 « Extension réseau incendie à NESMES »

La modification est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) : Avis sur la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au lieudit « les TARDETS »

2) : Autorisation à procéder au recrutement de 2 employés communaux

3) : Manifestations : inauguration des vitraux et concert de R. CAPUCON

4 : Extension réseau incendie à NESMES

Ouverture de la séance à 20H

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021.

1) : Avis sur la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au lieudit « les TARDETS »

La société EES représentée par messieurs POLIN et CHANCELIER était venue lors du conseil du 14 juin 2021 présenter son projet d'installation pour 2024/2025 de panneaux solaires (sur 25 HA maximum) au lieudit « Les TARDETS » sur un terrain appartenant à monsieur BOUCHARD (une production de 15 à 20 mégawatts qui sera distribuée prioritairement sur la commune - ou possibilité d'investissement participatif pour ses habitants – elle apportera aussi des ressources à celle-ci à travers les taxes foncières, le CET et le reversement par la communauté de communes MOVA de sa part d'IFER ce qui représenterait à ce jour une somme de 46 000 €). Aujourd'hui, le conseil doit prendre une délibération sur la réalisation de ce projet (sans engagement pour la commune puisque le projet est privé). Soumis au vote à bulletin secret, elle est adoptée par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENSION. Le conseil autorise en conséquence le maire à signer cette délibération.

2) : Autorisation à procéder au recrutement de 2 employés communaux

Térence BOHAN part à la retraite au 1^{er} décembre et Christopher RENAUD a donné sa démission au 1^{er} décembre 2021 pour exercer une autre activité. La commune doit donc procéder à leur remplacement. A l'heure actuelle, les agents communaux doivent travailler plus longtemps (1607 H par an) mais sans revalorisation de leur salaire ce qui rend de plus en plus difficile leur recrutement. Ils peuvent également exercer une autre activité mais doivent travailler à « temps partiel » pour la commune. Nicolas JEANNETON souhaite continuer son travail à la commune.

Monsieur le maire propose :

- de prolonger de 6 mois le contrat « parcours emploi compétence » de monsieur Jean Luc PLANTUREUX auprès de pôle emploi,
- de solliciter auprès de ce même organisme un 2^{ème} contrat « parcours emploi compétence » de 6 mois (pour rappel, il est réservé à une personne de moins de 25 ans en échec scolaire ou une personne de plus de 50 ans en chômage longue durée),
- de lancer un appel à recrutement d'un agent à temps plein (en mutation ou autre) avec description du poste (notamment la conduite d'un tracteur comme le faisait TERENCE ce qui sous-entend une formation spéciale avec un stage de formation de quelques jours chez un agriculteur). Michel JOUANNEAU demande si ce nouvel agent ne pourrait pas s'occuper aussi des incivilités faites sur la commune. Monsieur le maire lui répond qu'il lui faudrait une formation spéciale (genre « garde champêtre ») trop onéreuse pour la commune et qu'il préfère recevoir ces personnes en général connues. Paul Jeanneau lui fait remarquer enfin que le travail de ce nouvel agent sera comme celui de TERENCE (essentiellement nettoyage chemins,)

La proposition de monsieur le maire est adoptée à l'unanimité.

3) : Manifestations : inauguration des vitraux et concert de R CAPUCON

Vendredi 29 octobre 2021 à 18 H : inauguration des vitraux de l'église SAINT BLAISE avec le concours de l'APPB (l'Association pour le Patrimoine du Pays Bélabrais) en présence du président du conseil départemental, de la sous-préfète, de la sénatrice GERBAUD et du député JOLIVET. Après la narration des vitraux, leur bénédiction par le père GUINNEPAIN et un intermède musical, elle sera suivie d'un déplacement à la salle des fêtes en musique pour les discours et un vin d'honneur (qui devrait rassembler environ 120 personnes) Les petits fours ont été commandés par Suzanne MARCHAND. Appel est lancé aux membres disponibles du conseil pour venir à 14 H aider à l'aménagement de la salle et ensuite pour le service du vin d'honneur après les discours.

Dimanche 31 octobre à 16 H : concert de Renaud CAPUCON en l'église SAINT BLAISE
Ouverture des portes à 15 H 30 ; à l'entrée principale Claude MAIMIN et Alain NEVIERE seront présents pour la vérification du « pass sanitaire », Corinne LAROCHE, Claire MAIMAIN, Suzanne MARCHAND et Karine BERTHOMIER pour la vérification des billets et à l'entrée secondaire (à gauche) pour les personnes à mobilité réduite, Vincent MANTEAU, Jacques MARTINAUD et Michel JOUANNEAU pour vérification de l'ensemble. Présences annoncées de Monsieur le préfet, Madame la sous-préfète, Mesdames les sénatrices GERBAUD et BELLUROT. Monsieur le maire a sollicité Sébastien LAMONE pour l'organisation d'une collation à la suite du concert pour les personnalités et le conseil.

4) : Extension réseau incendie à NESMES

Dans le cadre des travaux actuels du SIERF à **Nesmes** et à **la Forge**, monsieur le maire présente un devis de la SARL VAL BTP concernant l'installation d'un poteau incendie d'un montant de 3 840 € TTC à l'entrée du bourg (au niveau du panneau NESMES). Le coût de ces travaux sera pris en charge sur le budget 2022. Le projet est adopté à l'unanimité.

Informations diverses

- la commission « communication » propose les thèmes suivants pour la réunion publique du vendredi 10 Décembre : présentation des membres de chaque commission communale avec leurs projets et les chantiers citoyens. Monsieur le maire est favorable au deuxième mais le premier ne présente pas assez d'intérêts pour lui (surtout pour les bélabrais en cette période proche des fêtes de fin d'année) et demande à la commission d'élargir le débat à autre chose.
- la commission « cimetières » se réunira mercredi 27 octobre à 18 H pour finaliser la présentation des panneaux qui seront installés à l'entrée de chaque cimetière,
- Monsieur le maire propose :
de faire 2 réunions de travail au printemps et à l'automne (en dehors des réunions habituelles du conseil municipal),

de faire une visite du cimetière du PECHEREAU pour voir le travail de l'employé,
de prendre pour le prochain conseil en novembre, un avis sur le projet ROCHEREAU et de prévoir les grandes lignes du budget 2022 (utilisation du reste du FAR 2020 avec notamment l'achat de rideaux pour les baies de la mairie afin de permettre aux secrétaires de travailler sereinement les jours de fermeture et l'achat de panneaux d'affichage à la mairie ; ces commandes doivent être faites avant le 30 novembre 2021),

- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 11 H à la salle des fêtes,

- Monsieur le maire a reçu une demande d'artistes voulant monter une pièce de théâtre (en résidence) à la salle des fêtes du 16 au 23 janvier 2022 : ils demandent également l'occupation de 2 chalets à titre gratuit sur cette même période. En contrepartie, ils donneraient une représentation de leur pièce à BELABRE en été,

- le questionnaire de Michel JOUANNEAU adressé aux associations sur l'après midi seniors («ma retraite j'en profite») en décembre 2021 et sur le forum des associations en 2022 a donné lieu à 6 réponses,

- A la suite des inondations de juillet 2021, le « secours populaire » recherche un bénévole à BELABRE pour recevoir les demandeurs d'aides, leur faire remplir le questionnaire et adresser ce dernier à l'association : cela peut être un conseiller ou toute autre personne,

- en ce qui concerne le PLUI, le calendrier a été validé par le comité de pilotage : la réception des demandes des communes est prévue pour février 2022 ; elles seront suivies de réunions de travail où les conseillers seront les bienvenus ; la présentation du projet est prévue pour juillet 2022, l'enquête publique pour mars 2024 et la validation du projet pour mai 2024 ; pour rappel ce plan d'urbanisme ne sera pas modifiable pendant 10 ans minimum,

- monsieur le maire et Jacques MARTINAUD assisteront à une nouvelle réunion du SYMCTOM le 3 Novembre à 17 H à CIRON sur le projet de « tarification incitative du ramassage des ordures ménagères » : pour rappel, à compter de 2024, chaque habitant sera doté de bacs noirs et jaunes pouvant contenir plusieurs sacs d'ordures de la même couleur ; la tarification sera basée sur le nombre annuel de ramassages des bacs noirs pleins auquel viendra s'ajouter une cotisation fixe de base,

- à la rentrée scolaire de janvier prochain, 29 enfants bénéficieront d'une classe de neige à ARECHES BEAUFORT en Savoie (coût 5655 € pour la commune),

- Monsieur le maire présente enfin la « feuille de cristal » reçue du département pour le fleurissement de la ville en 2021 et remercie les membres de la commission et les employés municipaux pour leur travail.

Calendrier :

09/11/2021

Conseil d'école

11/11/2021

avec

Commémoration du 11/11/1918 (retour à la cérémonie habituelle

Pompiers et vin d'honneur) à 11 H 45

16/17 et 18/11/2021

Michel

Congrès des maires (monsieur le maire y assistera ainsi que

JOUANNEAU)

22/11/2021

Conseil municipal à 20 H

27 et 28/11/2021

Marché de Noël

04/12/2021

Téléthon

Fin de la réunion à 22 H